



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 19 janvier 2024

Délibération n° 2024-006A

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf janvier à dix-huit heures et trente minute, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/01/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry — VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - VENANT Frédéric - PASLIN Audrey.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine – Aliénations

Vente de la parcelle AI 102 rue du Logis (audioprothésiste)

Par délibération 2023-180 a été décidé la vente partielle (400 m2) de la parcelle communale AI 102 à Monsieur MARIN Olivier au prix de 160 € le m2 hors frais notariés.

Le prix au m2 mentionné dans la délibération 2023-180 ne donne aucune indication quant à l'application de la TVA. Or, à l'origine, la parcelle AI 102 a été acquise par la commune auprès de la SNC LA SAINTONGE avec application d'une TVA car elle était issue du lotissement Sous les Chênes (lot n°25) donc d'une opération d'ensemble ayant généré une modification du foncier initial.

D'autre part, la surface de la parcelle concernée s'élève après division à 402 m2.

Madame le maire sollicite l'assemblée délibérante afin de procéder aux modifications qui s'imposent.

Le conseil municipal DECIDE par 11 voix POUR et 1 abstention :

- De vendre partiellement à M. MARIN Olivier domicilié 189 chemin Jean BORDES à NERIGEAN la parcelle communale AI 102 au prix de 160 € le m2 toute taxe comprise et hors frais notariés,
- Que la surface globale cédée s'élève à 402 m2,

La présente délibération annule et remplace celle numérotée 2024-006 reçue en préfecture le 24/01/2024 sous le numéro 017-211703111-20240119-2024_006-DE pour erreur matérielle.

Publication dématérialisée du **29 JAN. 2024**
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240119-2024-006A
Reçu le **25 JAN. 2024**

